

DECISION CA136-2015

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA011-2015 du 26 f vrier 2015

Objet de la d cision Prix (concours) accord s par la Direction de l'International

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

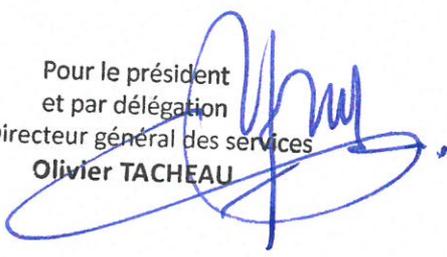
1. d'approuver la demande de prix (concours) accord s par la Direction de l'International   l'occasion de la 4^{ me}  cole d'automne du programme NanoFar.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 9 novembre 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE
Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **16 novembre 2015**

Date du conseil de gestion	Service central		Date compte rendu CA
	Montant	Centre financier	
	DI		
Nom de l'association ou de la société savante			Observations
			Durant la 4ème école d'automne du programme NanoFar, qui s'est déroulée du 26 au 30 octobre 2015 à l'université de Nantes (université du consortium NanoFar), 2 prix ont été remis aux étudiants du programme :
			"Best poster", à l'étudiante Natalya Storozhylova (3ème année de doctorat), pour le poster présentant son sujet de thèse
			"Best presentation", à l'étudiante Pauline Marie Chichiricco (1ère année de doctorat), pour la présentation orale de son sujet de thèse.
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate	300,00 euros	90030 eOTP RIMUNEUR	Ces 2 personnes se verront attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 150 euros, utilisable sur Amazon.com